

Compte rendu

**Présents** : R. BAZIN, M. BEAUFREZ, A. FESSLER, L. GOTTI, H. GRISEY, N. IRENEE, A. ISBLED, M. KROMER, M.A. MANIER, J. PETITJEAN, C. PHILIPPON, S. SANNER.

**Excusés** : E. BAHY procuration à L. GOTTI, JP GRUEBER procuration à C. PHILIPPON, M. HAMELIN procuration à Annie ISBLED.

**Secrétaire de séance** : Annie ISBLED

Monsieur Le Maire, sollicite l'ajout d'une question à l'ordre du jour qui est acceptée à l'unanimité : « Fournitures de candélabres ».

Délibération n°64/2015

1. **Désignation secrétaire de séance** : Madame Annie ISBLED est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération n°65/2015

2. **Approbation du procès-verbal de la séance précédente** : L'approbation du procès-verbal de la séance du 31 juillet 2015 est reportée à la prochaine séance, avec les remarques suivantes :

- Paragraphe 9 : il n'y a pas eu de vote en ce qui concerne le SIAGEP
- Paragraphe 12 :

**Présentation rapport annuel du Syndicat des Eaux**

- 8 communes de la CCHS et 6 de la CCPSV sont approvisionnées par la Syndicat des Eaux, ce qui correspond à 4560 abonnés (environ 12 000 habitants) et 140 kms de réseaux.
- Le Syndicat fournit également quelques communes de la CAB (Evette et Sermamagny).  
Des interconnexions existent : la CAB à Chaux avec Giromagny, le syndicat des eaux de Champagny avec les 2 Auxelles + Evette- Sermamagny, une 3<sup>ème</sup> avec Rougemont Le Château, et enfin avec le réseau communal de Lepuix.
- Malvaux : débit 2700 m<sup>3</sup>/jour avec des maxima à 3500 m<sup>3</sup> (5000m<sup>3</sup> autorisés par arrêté préfectoral)....soit 95% de la ressource du syndicat.  
En 2014, la ressource de Malvaux a permis la distribution de 540 000 m<sup>3</sup> avec un taux de rendement de 70, 4%. Concernant les autres captages : Auxelles, 30 000 m<sup>3</sup> pour un taux de rendement de 77% ; Le Mont Jean à Giromagny, 7 000 m<sup>3</sup> (alimente le quartier des Casernes à Giromagny) ; Le Fayé, 26 000 m<sup>3</sup> ; la Consenterie à Riervescemont, 2 400 m<sup>3</sup> (réseau neuf en PEHD, 100% de rendement). À Étueffont l'eau consommée provient à 95% de Malvaux et le reste du Fayé. Quand les sources tarissent au Fayé, un surpresseur situé rue de Fayé permet une interconnexion avec le réseau de Malvaux.
- Le Syndicat est bon élève. L'eau distribuée est de bonne qualité.  
Qualité de l'eau : tous les captages sont protégés par arrêtés préfectoraux. Le périmètre éloigné du champ captant de Malvaux va jusqu'au sommet du ballon d'Alsace, d'où l'interdiction de salage en hiver de la route mais également de transport de matières dangereuses.  
43 analyses ont été effectuées en 2014 (environ 12 000 €/an), le PH est bas- eau douce agressive, traitement par neutralite (calcaire marin, chloration).  
Pour ce qui est du renouvellement des canalisations, un programme pluriannuel est prévu (1, 4 kms au moins par an) avec une subvention de l'Agence de l'Eau de 50% du montant des travaux, qui devrait passer en 2016 à 80% ; ce qui devrait favoriser un renouvellement plus rapide. En 2014, 3kms de conduites ont été remplacés.
- Tarif de l'eau : 2, 11 €/m<sup>3</sup> TTC se décomposant ainsi : 1, 5595 € HT pour le Syndicat, 0, 29 € HT pour la taxe « pollution », 0.15€ HT pour la redevance prélèvement le tout

majoré de la TVA au taux de 5.5%. Le montant de la redevance fixe annuelle de raccordement est de 35€.

- Consommation : Sur Étueffont, en 2014, il y a eu 1, 17% d'abonnés en plus, mais 4,73% d'eau consommée en plus, ce qui correspond au total à 72 345 m3 consommés.
- Le rapport du syndicat des eaux sur la gestion de l'eau est disponible en mairie.

#### SICTOM

- Suppression du quai de transfert, déménagement dans les locaux de Rougemont.
- Les vols à la déchèterie (métaux, batteries...) ont régressé.
- Eco-point : incivisme, notamment pour celui du 1000 clubs. La possibilité d'un passage au « porte à porte » a été évoquée, mais cela a un coût (achat de conteneurs, camions différents...).
- Prévoir à l'ordre du jour du prochain conseil un débat sur le principe sur le ramassage au « porte à porte ».

Délibération n°66/2015

- 3. Mise à disposition de personnel à la Communauté de Communes :** Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la mise à disposition d'agents à la Communauté de Communes :
- 4 personnes sont mises à disposition pour le marché : 3 X 1 heure, 1 fois/mois.
  - 1 personne pour le ménage
  - 1 personne pour le ménage et animation (accompagnement scolaire bus)

Délibération n°67/2015

- 4. Projet amortissement biens communaux :** Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'amortir les biens communaux, à compter du 1 janvier 2015, selon la norme M14 pour les achats supérieurs à 1000 €.

#### Arrivée de M. Hervé GRISEY

Délibération n°68/2015

- 5. Décision modificative n°4 :** le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le transfert de crédit suivant, suite à la baisse du taux du livret A, pour l'emprunt de la maison Mallet :

##### Section Investissement :

- |   |         |
|---|---------|
| - Art. 020 dépenses imprévues, dép. d'investissement  | - 700 € |
| - Art. 1641 Emprunts en Euros – dép. d'investissement | +700 €  |

Délibération n°69/2015

- 6. Règlement d'utilisation pour la location de matériel communal :** le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le règlement de location du matériel communal en ajoutant un article supplémentaire : « *chaque location devra faire l'objet d'un paiement à la signature de la fiche de réservation* ». Le prix de location du chapiteau, avec dépôt d'un chèque de caution lors de la réservation, est désormais fixé à 100 € pour les particuliers et les associations extérieures à la commune, mais reste inchangé (50 €) pour les associations d'Etueffont.

Délibération n°70/2015

- 7. Accessibilité :** Le conseil Municipal, décide à l'unanimité de mettre en place un agenda d'accessibilité pour finir de mettre en conformité les Etablissement Recevant du Public et les Installations Ouvertes au public avec le calendrier suivant :
- Année 2016 : Ecole Primaire (une seule salle de classe et la salle des maîtres), Eglise, Cimetière, 1<sup>ère</sup> tranche Voirie ?
  - Année 2017 : Ecole Maternelle, Bâtiment Périscolaire
  - Année 2018 : 2<sup>ème</sup> tranche ? Voirie
  - Année 2019 : Terrain de Foot, Cours de Tennis, Forge Musée
  - Année 2020 : La Poste
  - Demande de dérogation pour le bâtiment de la Mairie (car renouvellement dans les 3ans) mais pose d'un interphone au rez-de-chaussée.
  - L'ONCFS et les Ateliers Municipaux ne recevant pas de public, ne sont pas concernés par la mise en accessibilité.

Délibération n°71/2015

- 8. Fourniture de Candélabres rue de l'Ecole Maternelle, rue des Cités, rue Traversière, rue et impasse du Montanjus :** Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis du SIAGEP concernant la fourniture de 28 candélabres le long de ces différentes rues (un mat supplémentaire Rue du Montanjus et 3 impasse du Montanjus) pour un coût TTC de

31892,19€, après déduction de la subvention de participation du SIAGEP (16% sur le HT) qui s'élève à 6 776, 56 € répartie pour l'éclairage public à 5 191, 75 € et enfouissement du réseau à 1 584, 81 €.

Le coût d'un candélabre est de 1130 € HT.

Le SIAGEP est chargé de la consultation.

Les délais sont évalués à fin novembre concernant les candélabres et à la fin d'année pour France Télécom.

## **9. Questions Diverses :**

### **9.1 – Projet de construction d'une cabane de chasse à la Base de Loisirs :**

Bâtiment en ossature bois, maximum 20m<sup>2</sup>, cadastré section B Feuille 040 B1 Parcelle 195, zone N, alimenté en électricité et en eau par le bâtiment de pêche (servitude parcelle 194). Les voitures resteront devant le bâtiment de pêche pour la sécurité des utilisateurs.

Projet accepté à 14 voix pour et une abstention (N. IRENEE, membre de l'association de Chasse).

Rappel : concernant les battues non privées, elles sont signalées par affichage à l'endroit de la chasse et en mairie.

### **9.2 – Présentation des Travaux Rue de l'Ecole Maternelle :**

Une réunion publique sera organisée début du mois d'octobre 2015.

Le Syndicat Des Eaux de Giromagny (SDEG) se joint à la Commune pour planifier les travaux : prévision d'au moins 3 tranches.

Le bureau d'étude sera l'entreprise EVI, chargée de l'aménagement des rues.

Présentation d'un point sur les travaux en cours : Opération « Aménagement Voirie », Rue de l'Ecole Maternelle, à l'aide d'un plan :

- Sens unique pour la Rue de l'Ecole Maternelle et Rue Traversière
- Nouvelles places de parking
- Réalisation de trottoirs Rue Traversière
- Espace partagé piétons / vélos devant l'Ecole Maternelle
- Possibilité de parkings spécifique pour le personnel derrière l'école (à renégocier avec les copropriétaires)

En accord avec le SDEG, la première tranche pour 2016 doit être décidée rapidement (réunion à prévoir) réunion du 12 octobre ?

## **10. Informations diverses :**

10.1 – Burkina Faso : Chantal PHILIPPON devra prendre des nouvelles de la situation suite au coup d'état. Elle donne ensuite, des nouvelles des élèves soutenus par le groupe de « parrains », dont fait partie la Commune. En outre, et depuis maintenant 2 ans, ceci pour éviter une forme d'élitisme, ce sont des actions à but collectif qui sont soutenues par la Commune.

10.2 – ONCFS : réduction des effectifs, plus de remplacement des départs hors région (mobilité) ou à la retraite. L'effectif sera désormais de 9 agents pour un domaine dont les limites géographiques sont Plancher-les-Mines, Frahier et Rougement-le-Château.

Concernant Etueffont, le triage reste à Rougegoutte ?

Vente de bois 16 septembre parcelle 14 (Grands Bois), prix de retrait 49, 30 €/m<sup>3</sup> : une petite reprise est amorcée (offre de 2169 € pour un appel à 1750 €) .

10.3 – SIAGEP : compétence électricité publique (cf point 9 du CR du 31 juillet)

Suite à l'intervention de Monsieur FESSLER, nous présentant les dangers du projet du SIAGEP du 22 septembre 2015, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de charger les délégués, représentant la collectivité au SIAGEP, de voter contre le transfert de compétence éclairage public lors de la prochaine assemblée syndicale.

### **10-4 – Bilan Sortie des Aînés**

Colis de Noël : ils seront préparés le vendredi 18-12 à 9 h en mairie, et la distribution aura lieu le samedi 19.

10-5 - Information Dannemarie avec co-voiturage possible, le 25 octobre, départ 10 h 30.

10.6 - Pressoir : mise en route samedi 26 septembre.

10.7 - Information élus : « Loi Notre » à l'UTBM le 1<sup>er</sup> octobre 2015 à 17h, Amphithéâtre I 102

10.8 - Présentation Salon « Alternatiba » : samedi 26 et dimanche 27 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

Le Maire,

  
René BAZIN.

